



Fait à Strasbourg, le 8 novembre 2012

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n° 69

Déclinaison régionale du Plan national d'actions 2012-2016 pour le Rôle des genêts (*Crex crex*)

réunion du 13 septembre 2012, point 7

Contexte

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont mis en place par le ministère en charge de l'écologie pour maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les populations d'espèces très menacées. Les DREAL organisent la déclinaison régionale des plans qui les concernent, soit 17 plans pour l'Alsace en sus du plan Grand Hamster.

Parmi eux, figure le PNA Rôle des genêts qui fait l'objet du présent avis du CSRPN.

Espèce migratrice transsaharienne, le Rôle des genêts est classé dans la catégorie en danger sur l'UICN France et sur la liste rouge Alsace 2003. Son habitat de prédilection correspond aux prairies de fauche situées plutôt dans des zones humides avec une herbe suffisamment haute pour le camouflage. La perte de cet habitat et la forte mortalité des jeunes au nid dues à un fauchage des prairies trop précoce par rapport à la reproduction de l'espèce peuvent être mises en lien avec une baisse de la population s'élevant à 85 % entre 1983 et 2011.

Les enjeux majeurs pour cette espèce sont la pérennité des habitats favorables où sont recensés les couples nicheurs et la mise en place de moyens permettant d'éviter la grande mortalité des nichées dans les prairies liée au fauchage.

Questions posées au CSRPN

- le diagnostic de la situation de l'espèce en Alsace est-il pertinent ?
- les enjeux conservatoires sont-ils correctement exposés ?
- les actions concrètes proposées sont-elles bien hiérarchisées ?
- leur mise en œuvre permettra-t-elle d'atteindre l'objectif souhaité de viabilité des populations de l'espèce en Alsace ?



Avis

Le CSRPN adopte l'avis suivant :

- **le diagnostic de la situation alsacienne du Râle des genêts (*Crex crex*) est pertinent.** Toutes les informations concernant le statut de l'espèce, sa biologie, la fluctuation de ses effectifs et le succès reproducteur ainsi que la présentation des facteurs impliqués dans la régression des populations en Alsace sont présentées correctement dans le document fourni.
- **les enjeux conservatoires pour le Râle des genêts sont bien identifiés.** Les éléments mettant en avant la régression drastique au niveau régional des populations de cette espèce permettent d'appréhender l'urgence de la situation en terme de sa conservation.
- **Les actions proposées en faveur de cette espèce concourent à sa sauvegarde et sont correctement hiérarchisées.** Les orientations du plan correspondent bien aux enjeux conservatoires régionaux. Le travail proposé se situe tant sur le maintien et la restauration des sites fréquentés entre 2001 et 2011 que sur des actions d'aide menées auprès des agriculteurs.

Le CSRPN propose à la DREAL de mettre en œuvre ce plan d'actions.

Recommandations

Le CSRPN recommande :

- de mettre en application la fiche 5 pour certains habitats favorables à l'espèce mais qui n'ont pas encore été utilisés entre 2001-2011 afin d'offrir plus de possibilités pour sa reproduction (voir la partie dans cette fiche : mesures agro-environnementales) ;
- de préciser la fiche 11 sur le dérangement de l'espèce sur les évaluations du dérangement pour répondre aux questions suivantes : quand et à quelle époque les dérangements doivent-ils être limités